

10 C.

Journal du Lot

10 C.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
Autres départements	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

Les abonnements se paient d'avance

Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. GOUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne ou son espace)	50 cent.
RÉCLAMES (— d' —) 3 ^e page	1 fr.

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Le change et la situation économique de la France. Il est grand temps de trouver une solution pour éviter la faillite de notre pays. — La grève des facteurs. — La folie de d'Annunzio. — La question de la Syrie.

Le change continue à baisser sauf pour l'Amérique, l'Angleterre et les pays neutres.

Le franc ne vaut guère que 65 centimes à l'étranger; le mark (1,25) 17 centimes; la couronne autrichienne (1,10) à peine 8 centimes; le franc italien 56 centimes....

Par contre, le livre anglaise (25fr.) vaut 38 fr. et plus; le dollar a presque doublé de valeur; l'Espagne gagne plus de 70 0/0 au change; la Hollande davantage encore!

Il y a là une situation angoissante pour les pays d'Europe et surtout pour les Alliés qui ont combattu pour le triomphe du Droit. Il est surtout pénible de constater que parmi les Alliés il en est deux qui ont pu maintenir leur change au dessus du cours — et dans quelles proportions! — tandis que la France qui a fourni le plus gros effort dans cette guerre effroyable, la France qui a été pillée, ravagée, ruinée, ne peut rien acheter à l'étranger sans payer les marchandises une moitié en plus de leur valeur.

C'est une situation qui constitue une injustice à notre égard et un danger pour nos créanciers Américains.

Un danger, puisque si le change ne s'améliore pas, s'il continue à baisser, nous serons fatalement dans l'impossibilité de payer nos dettes, — comme l'Allemagne ne pourra payer les siennes si on ne lui facilite pas une résurrection économique!

Une injustice, puisque unis dans la lutte et le malheur, les Alliés auraient dû rester unis dans la Victoire en consolidant la puissance financière de tous les Alliés par un emprunt international qui aurait maintenu intact le taux des cours internationaux.

Il y va de l'intérêt général et tôt ou tard on sera bien obligé de solutionner le cas par une mesure énergique.

M. Jean Bruhnes, professeur au Collège de France a consacré à cette question, dans le *Matin*, un article plein de bon sens. On ne saurait trop le reproduire :

L'intérêt bien compris des Américains et des Anglais les poussera à faire ce que désirent certainement leurs sentiments d'alliés loyaux. Il faut donc créer les ressources nécessaires à la France pour importer les denrées indispensables pendant la période transitoire de réorganisation, puis pour organiser le territoire français et lui rendre, en l'amplifiant, toute sa productivité. Ce programme renferme naturellement la reconstitution des provinces saccagées. Pour quoi alors ne pas valoriser le traité de Versailles? L'article 248 prévoit un privilège de premier rang sur tous les biens et ressources de l'Empire et des Etats allemands en faveur des Alliés pour garantir la réparation des dommages. L'Allemagne doit payer quelques petites sommes en or, puis fournir des bons du trésor. Qu'une commission interalliée mette ces bons en portefeuille et émette en contre-partie une nouvelle monnaie. Appelons-la le *numis*. Le numis vaudra :

1.000 francs or
200 dollars or
40 livres sterling or
1.000 lire or
800 marks or

Ce sera, entre peuples, la monnaie d'échange par excellence.

Du coup, la France et la Belgique recevant le plus de numis auront le maximum de puissance d'achat en Amérique et en Angleterre.

Le change entre alliés sera rétabli selon l'équité, sans qu'il en coûte rien à aucun d'eux ni à personne.

Tout ce que les Allemands livreront aux alliés sera payé en numis à 800 marks l'un, et ils pourront ensuite renvoyer ces numis pour libérer leurs bons du trésor. Ce schéma suffit pour faire comprendre le mécanisme. Si le numis porte les signatures des cinq grandes puissances avec les garanties allemandes sous le contrôle et la surveillance des alliés, il semble qu'il aura au moins autant de valeur que cinquante ex-louis d'or.

La France débitrice et cliente de l'Amérique et de l'Angleterre, créditrice de l'Allemagne, a autant d'intérêt que celle-ci à la création de cette monnaie internationale. Les protagonistes de la paix, du droit et de la justice ne peuvent la refuser sans donner prise à ceux qui l'accusent de visées mercantiles. Et même celles-ci pourraient se satisfaire si la commission interalliée est obligée un jour de réaliser une partie des garanties données par les Allemands. Cette nouvelle monnaie libératrice entre banquiers et gouvernements supprime tout emprunt de liqui-

datation, dont l'ampleur rend le succès incertain et laisse les intérêts des bons du trésor allemand disponibles entre les mains de la commission interalliée.

Une combinaison de ce genre aurait aussi au point de vue moral une salutaire influence. Elle affirmerait la persistance de la solidarité des alliés vis-à-vis des Allemands d'abord et des sinistres ensuite. Elle consoliderait le traité de Versailles puisque tous les alliés seraient intéressés à l'exécution des clauses financières. Il n'est pas possible que nos alliés n'acceptent pas une entente dans cet esprit après les promesses répétées qu'ils ont faites en maintes occasions.

Profitez de tous les appuis pour organiser la France selon un programme bien défini.

La vie chère n'est que l'expression d'une situation générale, nationale et internationale. Combattre vraiment la vie chère, c'est trouver des moyens pour résoudre totalement, ou du moins partiellement, la crise économique et financière, qui est à la fois nationale et internationale.

Il est superflu d'insister sur l'importance d'un pareil projet. Il solutionnerait élégamment et heureusement les difficultés financières des divers pays.

Mais peut-être le projet est-il trop simple pour être adopté!...

Les facteurs de Lyon se sont mis en grève. Loin de nous, certes, la pensée de manifester la moindre hostilité envers ces sous-agents si intéressants des P. T. T., mais pourtant l'attitude des facteurs lyonnais dépasse les bornes.

On connaît le motif invoqué. Les P. T. T. demandent le rang dominant. Les agents et sous-agents de Lyon avaient formulé leurs désirs d'une façon brutale en fixant au 14 septembre le délai extrême accordé au gouvernement pour répondre à la question posée.

Un gouvernement, quel qu'il soit, ne peut pas capituler devant une mise en demeure pareille formulée par des fonctionnaires chargés d'un service public. On fit entendre aux demandeurs que la question était étudiée avec le désir de la solutionner heureusement. Cette réponse parut insuffisante aux facteurs qui ripostèrent aussitôt par une grève immédiate. Pendant 48 heures il n'y a eu, à Lyon, ni levées de lettres ni distributions de courrier.

N'est-il pas excessif de voir un corps de fonctionnaires arrêter totalement la vie économique d'une région pour un motif aussi injustifié? Injustifié, puisque l'assurance était donnée que la demande était examinée avec bienveillance.

Il faudrait, cependant, que les fonctionnaires veuillent bien admettre qu'un service public est constitué pour le bien du pays et non pour être assuré selon le bon plaisir d'un syndicat, si intéressant que puissent être les membres qui le composent!...

Des mouvements semblables sont signalés sur d'autres points.

Si le gouvernement capitule en la circonstance, c'est la fin de tout, car il n'y aura plus de discipline possible et, sans discipline, c'est l'anarchie pour tous les services publics.

Quelle heureuse perspective pour nos bolcheviks qui rêvent de chambardement et de révolution!!!

D'Annunzio rêve grand. Il veut rendre Fiume et la côte adriatique à son pays. Le télégraphe nous apprend qu'il marche, en ce moment, de succès en succès. Au point que le ministre Nititi n'étant plus maître de la situation, par suite de l'agitation du pays, serait sur le point de se démettre.

Cette aventure folle risque donc de jeter le trouble dans toute la péninsule. C'est insensé, car si grand que soit l'orgueil de d'Annunzio, ce rêveur dangereux ne peut supposer que les Alliés se laisseront imposer une décision voulue par une poignée d'exaltés.

Gauvain dit avec raison: « En prétendant forcer la main à son gouvernement et placer le monde devant un fait accompli, d'Annunzio oblige son gouvernement à le désavouer et les puissances de la Conférence à lui infliger une mortification. On ne vit pas à volonté dans l'épopée. L'expédition de Fiume n'a rien d'épique, c'est du théâtre. Malheureusement il est à craindre qu'un contraire de ce qui se passe sur les planches du véritable sang ait été versé. »

D'Annunzio aura donc simplement fait un geste déplacé qui peut jeter sa patrie dans l'anarchie et lui créer de sérieuses complications extérieures.

Voilà le plus clair résultat d'une campagne nationaliste stupide qui

poussait certains journaux italiens à réclamer le Trentin, le Tyrol, Trieste, la Côte Adriatique.... et la Lune, en paiement des innombrables services rendus par Rome aux Alliés. Ces services, personne ne les nie, mais si la France raisonnait comme l'Italie, que ne serait-elle en droit de réclamer? N'est-ce pas elle, surtout, qui a sauvé la Civilisation?...

Les pourparlers ont continué entre Français et Anglais pour solutionner la question de Syrie. L'opinion a été tenue dans l'ignorance des faits. On sait néanmoins que les Anglais n'avaient pas pour la France l'attitude qu'on était en droit d'attendre d'eux.

En 1916, les Cabinets de Londres et de Paris décidèrent, par un pacte régulier, que l'influence anglaise serait sauvegardée en Mésopotamie, l'influence française en Syrie. Personne ne pourrait s'étonner de cette décision, les intérêts français, en Syrie, ayant toujours été considérables.

Mais, en 1915, désirant créer un courant hostile à la Turquie dans le monde Arabe, les Alliés étaient entrés en pourparlers avec le chérif de La Mecque.

Le négociateur fut un anglais. Il se montra très généreux en faveur du chérif, devenu depuis roi du Hedjaz. Il lui promit, un royaume étendu.... mais s'il lui laissa espérer qu'il pourrait étendre son influence sur la Syrie, il le fixa tout de suite du côté de la Mésopotamie: là, rien à faire, les riches provinces de Bassorah et Bagdad étant réservées aux Britanniques. Nous ignorons ce détail!

El, aujourd'hui, on a songé à Londres, à sacrifier le pacte de 1916 à celui, ignoré, de 1915. La France devait passer après l'Arabie.

Les services rendus par ce pays sont grands, nous l'admettons, mais peut-on les mettre en balance avec ceux rendus par nos poilus sur la Marne et à Verdun?

Si le pacte de 1916 doit tomber pour la France, en raison de l'entente de 1915, il doit tomber aussi, pour les Anglais en ce qui regarde la Mésopotamie.

C'est une question d'équité que personne ne peut songer à discuter. Non, certes, que nous songions à nous établir à demeure en Syrie, mais en dehors d'une question de principe, notre pays a là-bas, des intérêts, qu'il n'a pas le droit de sacrifier. Les chrétiens du Levant réclament, du reste, que le mandat syrien soit confié à la France.

Dans ces conditions il est certain qu'une solution favorable en notre faveur doit intervenir. C'est une simple question de loyauté.

Aussi bien une entente temporaire s'est produite entre Londres et Paris. Les Anglais nous donnent satisfaction. Reste à obtenir le vote favorable de la Conférence.

A. C.

INFORMATIONS

L'Extradition du Kaiser

On assure que le premier ministre anglais ne quittera pas la France sans avoir obtenu l'envoi à la Hollande de la sommation de livrer le Kaiser.

Aucune illusion n'est d'ailleurs entretenue sur l'accueil que le gouvernement hollandais fera à cette mise en demeure.

L'Autriche et le traité de Saint-Germain

Le chef de section, M. Schueller, a déclaré que la commission des réparations a pour but, avant tout, d'assurer la réparation des dommages de guerre et de fixer ensuite les conditions auxquelles l'Autriche pourra obtenir certains crédits, notamment pour l'achat de denrées alimentaires. La commission interviendra lors de la conclusion des différents accords entre l'Autriche et les Etats nationaux, spécialement en ce qui concerne les livraisons de charbon.

En outre, la commission des réparations sera l'instance suprême relativement à la liquidation financière à régler avec les Etats nationaux, en ce qui concerne la répartition de l'actif et du passif de l'ancienne monarchie.

La fin officielle des hostilités

La loi nécessaire pour faire cesser officiellement la période des hostilités sera votée à la Chambre aussitôt le traité de paix. Le Sénat en sera saisi ensuite.

La loi comportera trois articles: le premier qui fixera le jour de fin des hostilités; le deuxième qui assimilera à l'expression « hostilités » toutes les expressions similaires: « guerre », « état de guerre », « campagne », etc., employées dans les lois, décrets, décisions, circulaires, etc.; le troisième, qui accordera au gouvernement le pouvoir de prolonger à titre provisoire ou transitoire la vie de certaines mesures légalement décidées pour la durée de la guerre.

Le G. Q. G. sera dissout dès que la loi aura été votée par les deux Chambres.

Le traité bulgare sera remis vendredi « sans apparat ni publicité »

Le Conseil suprême a siégé mercredi dans le cabinet du ministre des affaires étrangères et était présidé par M. Clémenceau. Etaient présents: MM. Pichon (France), Plok (Etats-Unis), sir Eyre Grove (Grande-Bretagne), Scialoja (Italie) et Matsui (Japon).

Le Conseil a examiné et adopté le projet de traité avec la Bulgarie, qui sera remis vendredi matin 19 courant à la délégation bulgare, qui sera convoquée à cet effet au quai d'Orsay.

Cette cérémonie aura lieu sans aucun apparat et sans aucune publicité.

La politique des Alliés au sujet de la Russie

Le « Times » publie une dépêche de son correspondant de Paris en date du 15 septembre d'après laquelle il y a eu une réunion importante du conseil suprême des alliés au ministère de la guerre. Y assistaient MM. Clémenceau, Lloyd George, Polk et Tittoni; M. Matsui, ambassadeur japonais en France; MM. Tardieu et Philippe Berthelot ont été également appelés en consultation. La Conférence a été unanime à approuver la politique anglaise d'évacuation de la Russie, et s'est opposée à toutes les « aventures russes ». Il est maintenant fermement décidé que les grandes puissances vont laisser à la révolution russe le soin de régler ses affaires et d'organiser son salut comme bon lui semblera, à la seule condition que la nouvelle Russie respecte les droits de ses voisins.

Un capitaine condamné

Le capitaine Castellebon, du 44^e territorial a comparu devant le conseil de guerre du 4^e corps, sous l'inculpation de s'être rendu à l'ennemi en entraînant ses hommes. Au début de l'offensive de Verdun, le 20 février 1916, à Brabant-sur-Meuse, cet officier avait reçu l'ordre de tenir coûte que coûte. Mais impressionné par la violence du bombardement et les pertes de sa compagnie, il fit déséquiper les quelques hommes qui lui restaient et se rendit.

Le conseil de guerre rapporta un verdict condamnant le capitaine Castellebon à 5 ans de travaux forcés et à la dégradation militaire.

Chambre des Députés

Séance du 16 septembre

Dans la séance du matin, la Chambre renvoie à vendredi la discussion d'un projet relatif à une convention intervenue entre le ministre des travaux publics et la Compagnie des chemins de fer du Sud de la France.

La Chambre discute le projet de loi portant création de chambres d'agriculture dans chaque département. L'âge minimum des électeurs est fixé tant pour les femmes que pour les hommes à 25 ans. La discussion est renvoyée au lendemain.

Dans la séance de l'après-midi, la Chambre discute le projet de traité de paix. M. Clémenceau, ministre du Commerce, examine et soutient les clauses commerciales du traité de paix. Il dit que la France a imposé à l'Allemagne une clause d'honnêteté et de loyauté en ce qui concerne l'origine des produits. Il donne lecture d'un passage du message du Président Wilson qui affirme qu'il est indispensable de procéder à la liquidation de la guerre dans le monde. Il conclut en disant qu'il faut lancer dans les colonies l'argent que la France plaçait à l'étranger et qu'il faut augmenter la production et s'imposer des restrictions.

M. Viviani prend la parole, au nom de la commission. Il demande à la Chambre de ratifier le traité de paix. Qu'on critique ou qu'on loue le traité, dit-il, il faudrait que nous nous débarrassions de cet état d'esprit qui consiste à lui enlever de son ampleur. Il regrette que la Chambre n'ait pas été mise au courant de tous les documents à mesure que chaque question était traitée.

« Vous croyez, dit-il, avoir assisté à une guerre, vous avez assisté à une révolution. La France représentait la liberté et vers elle tous les opprimés de la terre tournaient les yeux. La liberté a triomphé. Ayez confiance dans l'avenir. La France avait le droit de demander une frontière inviolable. J'adhère, sans réserves, aux clauses militaires du traité. »

Le discours de M. Viviani est longuement applaudi par toute la Chambre, qui, sur la proposition de M. Barthou, vote l'affichage.

Echeo bolcheviste

Deux bataillons ennemis ont attaqué vigoureusement nos positions sur la Dvina, le 13 septembre. Ils ont été repoussés avec de fortes pertes.

Nous avons occupé Onega, sans rencontrer de résistance, le 10 septembre. Les volontaires russes poursuivent avec succès l'offensive sur la voie ferrée.

Le traité devant le Sénat américain

Le débat sur le traité de paix s'est ouvert mardi. Un appel, demandant la ratification immédiate du traité de paix par le Sénat, a été remis à

chaque membre de la Haute-Assemblée.

Cet appel porte la signature de 250 personnalités américaines, sans distinction d'opinion politique.

Parmi les plus connues, notons l'ancien président Taft, l'ex-avocat général Wickersham, le président Lowell, de l'Université d'Harvard, le juge Gray, l'ancien ambassadeur Strauss, le financier Jacob Schiff et M. Henry Davison.

Au Maroc

Des dissidents appartenant aux tribus des Beni-Mesguida ont franchi l'Ouergha au nombre de 500 et ont attaqué le village de Ain-Lered, qu'ils ont razzé, puis incendié. Le poste français de Kolln les a dispersés avec le canon du blockhaus, en leur infligeant des pertes sérieuses.

M. Joseph Caillaux est renvoyé devant la Cour de justice

La commission de la Cour de justice a rendu son arrêt dans l'affaire Caillaux et consorts. Elle a conclu à un non-lieu vis-à-vis de MM. Loustaillot et Comby et au renvoi de M. Caillaux devant la Cour de justice.

M. Caillaux est renvoyé devant la Haute-Cour pour attentat à la sûreté extérieure de l'Etat, en vertu des articles 77 et 79 du Code pénal et 205 du Code de justice militaire, lequel vise les intelligences avec l'ennemi.

Sénat

Séance du 16 septembre

Le Sénat s'occupe d'une question relative au projet de loi de dérivation et de distribution d'eau qui intéresse la Vaucluse et quelques autres départements du Sud-Est.

Après des observations présentées par MM. Guérin, Noulens, Flaissières, le projet est voté.

La suite de la discussion est renvoyée au lendemain.

Séance du 17 septembre 1919

Dans la séance du matin, la Chambre continue la discussion du projet tendant à la création de chambres d'agriculture.

Une proposition tendant à permettre aux chambres d'agriculture d'encourager la construction ou de construire elle-même des habitations à bon marché, est adoptée.

La nomination des Chambres d'agriculture aura lieu dans les 3 mois de la promulgation de la loi. Le projet est adopté.

Dans la séance de l'après-midi, la Chambre adopte une proposition modifiant la loi relative à l'assistance aux familles nombreuses. M. Bouyssoy proteste contre la réquisition du mois.

La Chambre reprend la discussion du traité de paix. M. Colliard, ministre du travail, expose les travaux de la Conférence, au sujet de la législation internationale du travail.

M. Simon, ministre des Colonies, défend la conception de la Conférence de la Paix, qui a brisé le rêve du pangermanisme colonial.

CHRONIQUE LOCALE

C'EST RIDICULE

On veut à tout prix nous démentir, c'est-à-dire on fait tout le contraire de ce que nous avons annoncé, de ce qui était vrai.

On ne veut pas nous donner la satisfaction de dire que nous rapportons fidèlement ce qui s'est passé.

Mais nos lecteurs qui n'ont pas froid aux yeux se sont rendus compte depuis longtemps que nous avons raison.

Nous avions annoncé que le fameux bateau l'Impassible, qui coûte 30.000 francs d'achat et plus de re-construction avait été amené à dos de cantonniers sous le quai de Vaxis.

Tout Cahors, le soir de la fête de St-Georges notamment, a vu le bateau amarré à cette annexe des chantiers de la Seyne.

Pendant 15 jours, les enfants du quartier ont sauté autour, à côté du bateau; ils ont semé des grains de maïs et d'avoine sur le pont du bateau; ils ont joué à cache-cache dans les soutes du puissant navire; les enfants du Patronage de Fontanet criaient partout, certain jour de la semaine dernière: « On prépare le bateau pour nous porter à Luzech, à Notre-Dame de l'Île ! » (textuel).

L'Administration — avec un grand A — a décidé de déclarer que tout cela n'était pas vrai; mais elle n'a pas pu supprimer le bateau comme elle supprimait le morceau de pain à des travailleurs qui manifestent des sentiments d'indépendance et de loyauté.

Aussi l'Administration — avec un grand A — a donné l'ordre de ramener le bateau à son premier point d'attache.

Et alors à dos d'hommes, de cantonniers, l'Impassible, a été traîné et amarré derrière le moulin de St-Georges.

Que n'y restait-il? Avait-il besoin, ce bateau qui ne marchera que lorsqu'on aura dépensé 100.000 francs et plus pour lui, de vadrouiller de St-Georges à Coty, de Coty à Cabessut, de Cabessut à Coty, de Coty à St-Georges, de St-Georges au cours Vaxis, du cours Vaxis à St-Georges? Non certes.

Mais c'est ça, une des beautés de l'Administration — avec un grand A — Les déplacements de cet Impassible qui se fait traîner à la corde, comme un chien galeux qu'on va abattre, ne sont pas pour rien.

C'en est ridicule. L'Impassible, par ses seuls déplacements coûte plus cher que le rouleau à vapeur, car, pour ses petits soins, ce malotru,

immobilise des ouvriers, des cantonniers qui feraient plus utile travail sur les routes départementales ou vicinales, comme sur le chemin de Recouhac à Cabessus, par exemple. Mais l'argent ne compte pas : on le jette. Quel argent ? Celui des contribuables.

Oh ! assez, nous vous en supplions, assez de cet amas de bois pourri, de ce bateau qui, depuis 3 ans, aurait dû servir à quelque chose dans l'intérêt public, qui fut la risée du public avec ses « pattes de canard » et qui hélas ! est le symbole de l'incohérence, de la stupidité, de l'incompétence administrative !

L'Impassible repose derrière le moulin St-Gorges : mais pour rentrer dans ce port d'où on l'avait sorti, il y a quelques jours, il a trouvé moyen de démolir une porte de l'écluse !

Autant de frais pour l'Administration, pardon, pour les contribuables !

L. B.

Et le Maïs ?

M. Bouyssou, député des Landes, a interpellé hier M. Noulens, ministre de l'Agriculture au sujet de la question du maïs. M. Bouyssou a indiqué que le maïs avait été réquisitionné chez les propriétaires, mais qu'en revanche le ministère de l'Agriculture avait promis de livrer du maïs marocain aux éleveurs.

Ce maïs a été fourni : seulement, il était avarié dans une proportion de 40 à 90 %.

M. Bouyssou a protesté. M. Bérard a indiqué que dans son département, le ravitaillement a fait mieux ou plus mal : il n'a pas envoyé un grain de maïs.

Un de nos honorables du Lot aurait pu dire, s'il en avait eu le temps, ou s'il avait connu ce qui s'est passé ici, que le Lot a été presque sur le même pied d'égalité que le département de M. Bérard, député des Basses-Pyrénées.

Le maïs a valu à Cahors, dans le Lot jusqu'à 100 fr. les 100 kilos, pris chez le propriétaire. Le maïs du ravitaillement était meilleur marché. Mais ce maïs-là a fait souvent défaut comme l'avoine et le son.

Des wagons l'emportaient... ailleurs. Et ceci n'est pas une légende. Nous l'avons prouvé. Nous le prouverons encore.

L. B.

Médailles militaires

Les décorations posthumes dans l'ordre de la médaille militaire sont attribuées aux sous-officiers et soldats du 7^e dont les noms suivent :

Garrigues Jean-Louis, soldat à la 2^e compagnie du 207^e rég. d'infanterie : très bon soldat. Tué glorieusement à son poste de combat le 25 décembre 1915. A été cité.

Gary Julien-Ferdinand, soldat à la 2^e compagnie du 207^e rég. d'infanterie : très bon soldat. Tué glorieusement à l'ennemi au cours de la bataille de la Marne, le 15 septembre 1914. A été cité.

Fauchier Léonard, soldat à la 2^e compagnie du 207^e rég. d'infanterie : bon et brave soldat. Tué glorieusement pour la France, aux Hurlus (Champagne) le 20 décembre 1914 en se portant à l'attaque des positions ennemies. A été cité.

Braichotte Pierre-Anguste-Marcel, soldat à la 5^e compagnie de mitrailleurs du 217^e rég. d'infanterie : soldat brave et courageux. Tué à son poste de combat, le 11 juillet 1916, devant Verdun. A été cité.

Lescher Jérôme, soldat à la 18^e compagnie du 217^e rég. d'infanterie : bon soldat, courageux. Tué à son poste de combat, le 20 juin 1915, devant Reillon (cote 303). A été cité.

Chaussy Jean-Frédéric, soldat à la 2^e compagnie du 217^e rég. d'infanterie : bon soldat, courageux. Mort pour la France, le 8 octobre 1915. A été cité.

P. T. T.

Parmi les postulantes reconnues admissibles à l'emploi de dame employée des P. T. T. à la suite du concours des 8 et 9 mai 1919, nous relevons les noms suivants des postulantes du Lot.

Mme Theil, née Belvezet avec le n° 71 ; Mlle Pressoury, avec le n° 249 ; Mme Chapou, née Bigou, avec le n° 280.

Le nombre des admissibles est de 403. Nos félicitations.

Troie-Troie-Trétsé

Nous sommes en Bochie, dans un camp de prisonniers, en ce moment en pleine fièvre ; on y attend un nouveau contingent : d'où viennent ces frères d'infortune ? Les voilà soudain, deux poins ne se précipitent l'un vers l'autre : adiasias ; brave tessou ! milo di ! Et de rire et de parler patois ! pécaïré — Un Feldweibel s'approche d'eux et leur dit : vous êtes du midi ; j'ai fait, durant 10 ans, le commerce des noix dans vos campagnes.

Brave tessou ! est au village, une exclamation courante, de bon aloi et n'a rien d'injurieux, au contraire. Mais employons le féminin, et demandons-nous si « bielle trétsé » lancé à un échantillon du beau sexe lui fera plaisir ! D'où vient le mot « trétsé » et que veut-il dire ? vous ne vous en doutez pas : c'est tout un poème. Cette injure rappelle l'Iliade, l'Énéide, la guerre de Troie, le berger Paris, le jardin des Hespérides, la belle Hélène, les 3 grâces ! C'est pour vous lecteurs, toute une révélation possible, mais c'est la vérité, si, du moins, nous en croyons un des maîtres de la langue française — trétsé ou trétsé —, mélodieuse salutation, d'où proviennent ? « Troie est le latin populaire *troia*, le nom même de la ville de Troie ». Or, tout le monde sait l'artifice que les Grecs avaient employé pour s'emparer de la ville : faire entrer dans la place un cheval de bois gigantesque, contenant dans ses flancs des guerriers armés, dont un cheval farci de guerriers. Les Romains, qui s'y connaissent en art culinaire, imaginèrent le porc farci de viande d'autres animaux et sur leur menu, inaugurèrent le porc à la manière du cheval de Troie « porcus de Troia ». Or, transportons-nous dans un restaurant de Rome, le Duval à la mode des temps antiques : d'abord, on commande garçon ! « un porcus de Troia ». Boum ! voilà ! — un porcus de Troia ! — soigné — Petit à petit : un Troia ! et ce Troia seul arrive à prendre ce sens de porc farci, puis, grâce à sa terminaison féminine, à se spécialiser au sens féminin. Troia signifiait Troie.

Dans le cours des années, les gosses français se chargèrent de déformer Troia en trétsé, et porcus fut évincé et, en patois, trétsé devint trétsé ; les métamorphoses sont étonnantes. Avez-vous jamais réfléchi au mot fromage. Qu'est-ce que le fromage ? du lait caillé mis dans une forme. Primitivement on disait du « lait formé » puis on simplifia et l'on dit « du fromage » et le mot, se déformant, devint l'expression courante : *fromage*.

Ant. CHÉRY.

Lycée de Cahors

Mlle Maugin, professeur de classes élémentaires au lycée de Bastia, est nommée en la même qualité, à Cahors, en remplacement du regretté M. Sauzel, décédé.

Baccalauréat

Les épreuves écrites du baccalauréat auront lieu les 15 et 16 octobre 1919.

Les inscriptions seront reçues du 27 septembre au 4 octobre.

Les victimes de St-Jory

L'état de santé de nos compatriotes M. Mmo Bastit et de leur fils est aussi satisfaisant que possible. M. le lieutenant Bastit, a été autorisé à se lever pendant quelques heures dans la journée ; Mme Bastit a été opérée aujourd'hui.

Notre confrère la *Dépêche* annonçait hier, que le jeune Bastit avait été amputé des deux jambes. Nous sommes heureux d'apprendre qu'il n'en est rien et qu'au contraire l'état de la petite victime s'est sensiblement amélioré.

Nous renouvelons aux sympathiques victimes nos meilleurs souhaits de prompt rétablissement.

Noyé

Mardi soir, le jeune Fernand Laucou, 16 ans, demeurant chez ses parents place St-Laurent ne reparut pas à l'heure habituelle à son domicile. Son absence se prolongeant, ses parents se rendirent à Labéraudie où Fernand Laucou avait passé la journée chez son grand-père.

Sur la berge du Lot on a trouvé les vêtements du jeune homme.

Après de longues recherches, le corps du jeune Laucou a été retrouvé ce matin dans le Lot. Le courant l'avait entraîné loin de l'endroit où étaient les habits.

Ce tragique accident a provoqué une vive émotion.

Nous adressons à la famille Laucou nos vives condoléances.

Office départemental des Pupilles de la Nation

La section cantonale de Cazals avait organisé, le 14 juillet une fête de charité en faveur des orphelins de la guerre.

M. l'abbé Bouret, curé doyen de Cazals, vice-président de la section cantonale, vient de faire parvenir à l'Office départemental des Pupilles de la Nation, — à titre de don — une somme de 80 francs, produit de diverses quêtes et collectes faites à cette occasion.

Le Conseil d'Administration de l'Office, au nom des Orphelins, félicite les organisateurs de leur initiative et remercie tous les généreux donateurs.

Musique du 7^e d'Infanterie

La musique du 7^e se fera entendre ce soir jeudi, de 8 h. 30 à 9 h. 30 au Cercle des officiers.

Voici le programme :

1. Parade mauresque.
2. La Fille du Régiment. Resch.
3. Amour discret, gavotte. Lecocq.
4. Le Petit Duc, fantaisie.
5. Le vin lorrain, défilé.

Francoules

Réponse à la circulaire de l'Administration des Postes et Télégraphes demandant l'avis du Conseil municipal. — Le Conseil municipal de la commune de Francoules après avoir pris connaissance de la circulaire de l'Administration des Postes, et consulté la population de la commune, délibère :

Considérant que la population de Francoules, voyant avec peine la suppression du service postal et télégraphique les dimanches et jours fériés, car, en effet, c'est le seul jour où la population rurale s'occupe de ses affaires de correspondances, le Conseil ne peut donner un avis favorable à ce changement de service qui serait en outre une nouvelle charge pour le trésor.

Les municipalités surmenées par toutes sortes de tracasseries administratives seraient dans la nécessité de mettre des locaux à la disposition de l'Administration des Postes *gratuits*, alors qu'elle profite du monopole.

Considérant aussi qu'il y aurait lieu de faire cesser le gaspillage des fonds de l'Etat et des communes et qu'il y a lieu de supprimer le travail inutile l'augmenter par la suppression, tout en accordant une augmentation de salaire au personnel.

Ce serait un moyen efficace de pouvoir établir une bonne situation financière française.

Dans les conditions exposées ci-dessus le Conseil municipal de Francoules donne un avis défavorable.

Francoules, 16 septembre 1919.

Le Maire, PÉRIÉ.

Gourdon

Association des mutilés et réformés de l'arrondissement — De tous les points de l'arrondissement les mutilés et réformés avaient répondu à l'appel du bureau provisoire et les réformés à Gourdon à la mairie le dimanche 14 septembre.

La séance fut ouverte à 14 heures, sous la présidence de M. Nouelle.

Le président expose les buts de la réunion : créer les statuts et élire un bureau définitif. Grâce, aux Associations, dit-il, « nous avons eu raison de l'attitude inconcevable des députés comme Lefas, marcheurs à trop bon compte d'un sang très généreusement versé. »

Fortement applaudi par tous les assistants, on procède ensuite à la nomination du bureau. Sont élus : président, Nouelle ; vice président, Vilas ; secrétaire, Traou ; trésorier, Métadier.

Plusieurs Associations du département étaient représentées : l'Association générale des mutilés par MM. Cavarroc et Jacques Soulié ; l'Union des combattants par M. Canon, l'entente de Figeac par M. Dauliac.

C'est un gros succès pour la future union de toutes les associations.

Salviac

Conseil municipal. — Le conseil municipal s'est réuni mardi soir en vue de donner son avis sur la fermeture du bureau de Poste le dimanche. Après examen de la question la motion suivante a été votée à l'unanimité :

Le conseil municipal de Salviac après avoir pris connaissance de la circulaire ministérielle concernant le repos dominical des P. T. T.

Considérant qu'en raison des habitudes acquises et des nécessités de la vie économique et familiale, il est impossible d'envisager la suppression du service postal, le dimanche à la campagne. Considérant que le système des volontaires assomés compromet gravement le secret des

correspondances et la sécurité des opérations postales.

Considérant que le repos hebdomadaire peut être accordé par roulement aux P. T. T.

Considérant que le service est réduit à mesure que le personnel s'accroît et fonctionne d'autant plus mal que les traitements s'élevaient.

Proteste énergiquement contre le système grotesque inventé par les bureaux aussi bien que contre la suppression du service postal le dimanche.

Et regrettant que le gouvernement ait capitulé devant les menaces des P. T. T. affirme que si le régime actuel d'anarchie et de prodigalités continue, les contribuables et leurs élus sauront faire entendre leur voix.

Peintres en villégiature. — A Boissières près Salviac, se trouve une forêt domaniale au milieu de laquelle est bâtie une maison bourgeoise qui reçoit la visite chaque année de peintres et artistes de talent.

Le peintre critique Bissières s'y trouve actuellement avec des amis et M. Joachim Casquet, critique littéraire de « l'Éclair », signale qu'un véritable chef-d'œuvre a été conçu et exécuté durant la période des vacances.

Ce chef-d'œuvre consiste en un « Baignade » à neuf personnages, tableau qui au dire du critique fera couler beaucoup d'encre dès l'ouverture du salon d'automne.

Nos meilleurs souhaits à nos compatriotes.

CONTRE LA VIE CHÈRE

Les commerçants parisiens s'organisent

Sur l'initiative du Comité de l'Alimentation Parisienne, aidé par l'Union des Intérêts Économiques, les commerçants parisiens ont résolu de s'organiser dans chaque arrondissement en vue d'étudier les questions ayant trait à la cherté de la vie, et de prendre toutes mesures utiles pour sauvegarder les intérêts des consommateurs et des commerçants.

Dans ce but, les commerçants du 10^e arrondissement étaient réunis lundi 1^{er} septembre, rue de Lancry, au nombre de plus de 400.

Après avoir entendu MM. ROUSSY, Vice-Président du Comité de l'Alimentation Parisienne, FETTU, Président de la Fédération de l'Épicerie Française, ROUGIER, Président de la chambre syndicale des hôteliers, GRIZARD, Président de l'Union syndicale des débitants de vins, Ernest BILLIET, Secrétaire général de l'Union des Intérêts Économiques, ils ont élu immédiatement un Comité composé de :

MM. GUESNE, CHARLES, DECOTTIGNIES, CHÉRY, AYGALENC, BARTHELEMY, DURAND et PÉRY.

Ce Comité aura pour première mission d'établir une liste des denrées de première nécessité et d'établir les prix de vente commerciaux de ces denrées. Il donnera son visa aux commerçants qui auront accepté de vendre ces denrées aux prix fixés par lui.

Ainsi sera facilitée la démarcation entre le commerçant honnête et le mercanti que l'on a injustement essayé de confondre.

Des comités identiques sont en voie de formation dans les autres arrondissements de Paris.

Etablissements BRUEL, File SOUILLAC (Lot)

ATELIERS DE RÉPARATIONS D'AUTOMOBILES ET MOTEURS

Sous la direction de M. JUILLIA Mécanicien-spécialiste des 1^{res} maisons de construction de Paris

Réparations et mise au point de tous véhicules et moteurs. — Pièces détachées. — Soudure autogène. — Travaux de tour. — Réparations de carrosseries. — Garnitures de capotages. — Remise en état de magnétos. — Réparations et charges d'accumulateurs. — Accessoires. — Pneumatiques. — Bougies. — Transports marchandises par camions automobiles. — Locations de voitures automobiles pour courses et tourisme.

Section Electricité

SOUS LA DIRECTION DE M. LEIBINSON, Ingénieur electricien diplômé.

Installations basse et haute tension. — Force. — Lumière. — Sonneries. — Téléphones. — Réparations dynamo et magnétos. — Bobinage C. C. et C. A. — Surveillance et entretien d'usines. — Etudes. — Calculs. — Devis. — Dessins. — Fourniture de matériel.

Télégrammes : BRUEL, Souillac.

TÉLÉPHONE : 4.

Le Gérant : A. COUESLANT. Imprimerie COUESLANT (personnel intéressé).

DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 40.

Les postiers agissent

M. Clement, ministre des Postes, a reçu ce matin une délégation des postiers, chargée de lui transmettre les desiderata des agents. Ils ne veulent pas la continuation des attermoiements. Ils sont résolus à la grève si satisfaction immédiate ne leur est pas accordée.

En Hongrie

De Budapest : Les Roumains réclament le départ du premier ministre Friedrich dans les 24 heures.

Grave incendie

Un grave incendie a détruit ce matin un important magasin militaire contenant des stocks de farine, quai de Billy. Les dégâts sont considérables.

Les Italiens en Dalmatie

De Belgrade : On annonce que les Italiens commencent l'évacuation de la zone côtière de Dalmatie.

(C'est l'opération annoncée pour compenser la « prise » de Fiume.)

Koltchak avance

De Londres : L'armée Koltchak poursuit victorieusement son avance en Sibérie. Elle vient de capturer de nombreux villages.

Nouvelle grève anglaise

De Londres : Les négociations entre le ministre du travail et les ouvriers fondeurs n'ont abouti. La grève est décidée.

Fin du conflit de Hull

Les dockers du port de Hull ont repris le travail ce matin.

Le plébiscite danois

De Copenhague : La protestation dirigée par la presse danoise contre le plébiscite du Schleswig a échoué lamentablement.

Paris, 13 h. 38.

La question électorale

La Chambre a repris, ce matin, la discussion du projet de loi électorale. Les députés sont nombreux et bruyants. M. Croussier traite la question des frais électoraux. M. Simonnet lui répond. M. Klotz, à son tour, intervient et la Commission décide de faire déposer entre les mains des préfets le montant total des frais des élections augmentés de 10 0/0. Le paragraphe 2 est adopté. La Chambre continue la discussion jusqu'à midi.

Le sort de Lenoir

Le Président de la République décidera ce soir du sort de Lenoir.

Le traité bulgare

Après la remise du traité bulgare au quai d'Orsay, demain matin, la Conférence s'ajournera jusqu'en octobre.

Les provinces baltiques

La Conférence s'est occupée, ce matin, des provinces baltiques. Le maréchal Foch et le général Gough étaient présents. Aucune décision n'a été prise.

AVIS DE DÉCÈS

Monsieur et Madame Jules LAUCOU ; Messieurs Jean et Daniel LAUCOU ; les familles VIDAL, DAVID, PINÈDE, TULET et RAFFY et les autres parents ont la douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent de faire en la personne de

Monsieur Fernand LAUCOU

Jardinier

décédé à l'âge de 16 ans et les prient de vouloir bien assister à ses obsèques, qui auront lieu vendredi 19, à 8 heures 3/4.

Réunion : Pont Valentré.

Département du Lot

Le public est informé qu'il sera procédé par le receveur des domaines à Cahors, le samedi 20 septembre courant, à 14 heures, à la vente d'une VACHE et son VEAU actuellement détenus par le 7^e d'infanterie.

Paiement au comptant. 5 % en sus.

Sous-Secrétariat d'Etat aux Finances

LIQUIDATION DES STOCKS

DÉPARTEMENT DU LOT

Ventes de chevaux de selle démobilisés

- A Gourdon, le 20 septembre, à 13 h., 5 chevaux ;
- A Cahors, le 27 septembre, à 13 h., 8 chevaux ;
- A Martel, le 23 septembre, à 13 h., 5 chevaux ;
- A Gramat, le 29 septembre, à 13 h., 7 chevaux.

Paiement au comptant 5 % en sus. Les chevaux de selle sont vendus aux enchères libres sans droit de priorité.

Le Directeur des Domaines p. i. PAULY.

Avis au Public

Une adjudication publique pour la fourniture de fourrage à la ration nécessaire aux animaux de la place de Cahors (1^{er} novembre 1919, au 31 octobre 1920) aura lieu à Cahors le 1^{er} octobre 1919 à 14 heures.

Effectif : environ 70 animaux. Pour tous renseignements s'adresser à la Sous-Intendance.

La MAISON SORDOIRE, tailleur, demande bonnes ouvrières : 5 fr. par jour, journée de huit heures, SE PRESSER.

Teinturerie « Arc-en-Ciel »

Marcel MILHET

DEMANDE DES REPASSEUSES

A Vendre

UN GRAND PORTE-BOUTEILLES et un fauteuil pour malade

(Marque Vincent) monté sur roues S'ADRESSER : 43, Villa Valentré, Rue Président Wilson.

A VENDRE

Four cause de santé

Hôtel, café, remise et jardin

BON RAPPORT

Ecrire à M. LACHAISE, notaire ou à M. SALAMAGNE, à Floriac (Lot).

CHOCOLATS, CONFISERIE, FONDANTS

Tablettes chocolat pour vente 0,45, 0,20 et 0,25. Dragées, pralines, sucre d'orge, bouchées, nougats, biscuits. Demandez catalogue à FROUCHIER, Bd Thiers, à Angoulême.

A LOUER

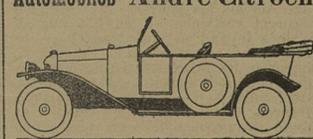
Grande salle des Variétés

1^{er} étage avec petite salle à côté, gaz ou électrique. S'adresser au rez-de-chaussée, chez Cassagne, rue de la Chanterrie, Vins en gros, derrière la Cathédrale.

LISEZ-MOI !

L'Union Océole et des corps gras contre la vie chère, Cote 68, à Salon (B. du R.). Huile d'Arachide fr. 565 ; Savon 72 0/0 fr. 350, franco. Coopératives et Syndicats. Prix spéciaux.

Automobiles André Citroën



AGENCE RÉGIONALE

NOUYRIT-SALOMON

Pour les essais de la voiture, s'adresser Garage Citroën, place St-Urcisse, et 11, Boulevard Gambetta.

LES VAINCUS DE LA VIE

Le Fils d'un Voleur

PAR

JULES MARY

II

UNE VOIX LOINTAINE

Ainsi, du père, plus rien, si ce n'était l'argent...

Le fils avait arrangé son existence. Il était dans son caractère de se former une ligne de conduite de laquelle il voulait ne point s'éloigner. Avec la location de la villa, il comptait, tous les mois, sur sept à huit cents francs. Sans besoins ni passions, c'était l'aisance. En cette première année qui suivit la prise de possession de sa petite fortune, il eut le loisir de s'habituer à la douce quiétude que donne la sécurité du lendemain. Il est si bon de s'éveiller en s'étirant lentement tous les matins, comme à l'aurore d'un jour de fête, et de considérer d'une pensée calme la journée qui commence ! On a le temps de s'intéresser aux choses, sans souci du labeur pour le pain quotidien. Aucune obligation ne vous réclame, au bout de laquelle surgit le contrôle impérieux d'un maître. Rien que le plaisir de se

laisser vivre et le plaisir, plus grand, de se créer un tas de travaux inutiles et de besoins imaginaires : un tour de jardin, des soins à une fleur, un conseil au jardinier que l'on surveille, la pipe à la bouche, et qu'on aide même pour gagner de l'appétit par une aimable fatigue, la longue contemplation des nuages d'où l'ouragan pourrait bouleverser en un clin d'œil les espérances des massifs, l'inquiétude d'un soleil trop ardent, les délicatesses de l'arrosage au crépuscule, quand déjà les grenouilles entonnent leur ramage cantilène dont la note des crapauds semble être le prélude mélancolique. Ce sont des jouissances raffinées auxquelles la bataille de la vie enlève tout leur prix et que Pierre comprenait. Et après le jour rempli de ces petits devoirs qui n'en étaient pas, quelle joie de croire que l'on n'a point perdu son temps, et quel bon sommeil réparateur de forces vaines !

La lente existence terre à terre plaisait à ce garçon, et les coups des valeurs paternelles entretenaient tous les mois sa bourse dans un état d'équilibre parfait. Du fond de son cœur montaient pourtant de vagues inquiétudes... il faut le dire... vites endormies par les sophismes accoutumés. Que lui reprocherait-on ? Savait-il seulement si, là-bas, dans le lointain h